

**DECRET N° 2008-247 DU 06 MAI 2008**

Portant fixation de la forme et du contenu des comptes de campagne des élections présidentielles, législatives et communales ou municipales et des membres des conseils de village ou de quartier de ville.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 2007-25 du 23 novembre 2007 portant règles générales pour les élections en République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 2007- 28 du 23 novembre 2007 Fixant les règles particulières applicables aux élections des membres des Conseils communaux ou municipaux et des membres des Conseils de village ou de quartier de ville en République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2007-540 du 02 novembre 2007 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2007-437 du 02 novembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Finances ;
- Vu** le décret n° 2007-491 du 02 novembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;
- Vu** le décret n° 2007-448 du 02 octobre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire ;

**Vu** le décret n° 2007-465 du 16 octobre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique ;

**Après** avis juridique du Président de la Cour Suprême en date du 02 avril 2008 ;

**Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 03 avril 2008 ;

## **D E C R E T E :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Les candidats individuels régulièrement inscrits ainsi que les partis politiques qui prennent part aux élections présidentielles, législatives et communales ou municipales et des membres des conseils de village ou de quartier de ville sont tenus d'établir un compte prévisionnel de campagne en vue des opérations, par eux-mêmes et/ou pour leur compte.

Ils doivent en faire dépôt contre récépissé à la Chambre des Comptes de la Cour Suprême, quarante (40) jours avant la date des élections.

**Article 2** : Dans les soixante (60) jours qui suivent le scrutin où l'élection est acquise, les candidats individuels ou les partis politiques ayant pris part au scrutin déposent contre récépissé auprès de la chambre des Comptes de la Cour Suprême, le compte de campagne accompagné de pièces justificatives des dépenses effectuées.

**Article 3** : Le Compte prévisionnel de campagne précise l'ensemble des ressources à mobiliser et des dépenses à effectuer dans le cadre de la campagne électorale.

Le compte de campagne précise l'ensemble des ressources mobilisées et l'ensemble des dépenses effectuées dans le cadre de la campagne électorale. Il est accompagné des originaux des pièces justificatives des dépenses effectuées.

**Article 4** : Sont considérés comme ressources de campagne, l'ensemble des moyens ainsi que la valeur d'utilisation du matériel de campagne. Les ressources de campagne peuvent être financières ou matérielles.

Les ressources comprennent l'apport du candidat, les dons et libéralités des sympathisants, les emprunts et toutes autres contributions entrant dans le cadre des dites campagnes.

**Article 5** : Est considéré comme dépense de campagne, le coût ou la valeur de tous les biens et services utilisés durant et pour les campagnes électorales.

Les dépenses de campagnes électorales comprennent les loyers des permanences, les rémunérations des agents des permanences, les frais de télécommunications, les frais de transports, les frais de propagande, les frais liés à l'organisation et la tenue des meetings, les frais financiers et le coût d'utilisation du matériel acquis dans le cadre de la campagne.

Ne sont pas considérés comme dépenses de campagne électorale, la caution, les frais de constitution de dossier de candidature, les frais de subsistance payés le jour de scrutin, les honoraires et frais de dossier payés aux avocats et huissiers ainsi que les frais de justice.

**Article 6** : Le compte prévisionnel de campagne électorale est constitué des imprimés 1-Aa, 1-Ab, 1-B, 1-C et 1-D du formulaire n° 1 ci-après dûment renseignés.

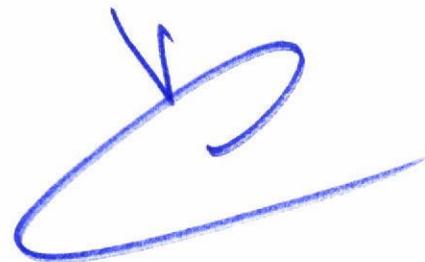
Le compte de campagne électorale est constitué des imprimés 2-Aa, 2-Ab, 2-B, 2-C, 2-D et 2-E du formulaire n° 2 ci-après, dûment renseignés.

Toutes pièces justificatives sont jointes au bordereau des pièces justificatives de dépenses de l'imprimé 2-E qui en dresse la liste.

**Article 7** : Le Ministre de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire, le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique, le Ministre de l'Economie et des Finances et le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui prend effet pour compter de sa date de signature et sera publié au Journal Officiel

Fait à Cotonou, le 06 mai 2008

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



**Dr Boni Y A Y I.-**

Le Ministre de l'Economie  
et des Finances,



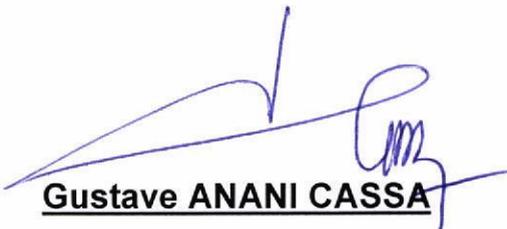
**Soulé Mana LAWANI**

Le Ministre de la Décentralisation,  
de la Gouvernance Locale, de  
l'Administration et de l'Aménagement  
du Territoire,



**Issa Démonlé MOKO**

Le Garde des Sceaux, Ministre de  
la Justice, de la Législation et des  
Droits de l'Homme,



**Gustave ANANI CASSA**

Le Ministre de l'Intérieur et  
de la Sécurité Publique,



**Félix Tissou HESSOU**

**AMPLIATIONS** : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MEF 4 MISP 4 GS/MJLDH 4 MISP 4  
AUTRES MINISTERES 22 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCOMB-  
DGCST-INSAE-IGE 4 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 I DOPA 1 JO 1.

FORMULAIRE N° 1

COMPTE PREVISIONNEL DE CAMPAGNE ELECTORALE

## COMPTE PREVISIONNEL DE CAMPAGNE ELECTORALE

### 1. Identification du Candidat (à remplir en majuscule)

Nom : .....

Prénoms : ..... Mme Mlle M. (Entourer la mention utile)

Profession : .....

Domicile : .....

Date et lieu de naissance : .....

Adresse : ..... Tél : .....

Type d'élection : .....

Date 1<sup>er</sup> tour : ..... Date 2<sup>ème</sup> tour. ....

### 2. Synthèse du Compte

Total des recettes prévues

Total des dépenses prévues

Solde

**Certifié sincère**  
(Date et Signature)

Le Candidat

## COMPTE PREVISIONNEL DE CAMPAGNE ELECTORALE

### 1. Identification du Parti ou de l'Alliance de Partis

Nom : .....

Siège : .....

Adresse : ..... BP. .... Tél : ..... Fax : .....

Numéro et date d'enregistrement : .....

.....

Numéro du (des) Compte(s) bancaire(s) : .....

.....

### 2. Synthèse du Compte

Total des recettes prévues

Total des dépenses prévues

Solde

**Certifié sincère**  
*(Date et Signature)*

Le Chef de Parti ou de l'Alliance de Partis

3. Etat détaillé des dépenses du compte prévisionnel

N° d'ordre	RUBRIQUES	MONTANTS
1	Matériels	
2	Achat de fournitures	
3	Location de biens immeubles	
4	Location de biens meubles	
5	Personnel salarié y compris charges sociales	
6	Personnel intérimaire	
7	Personnel mis à disposition	
8	Honoraires	
9	Publicité multi-support	
10	Affiches, affichettes, frais d'affichage	
11	Conseil en communications	
12	Publications	
13	Enquêtes	
14	Transports	
15	Frais de réception	
16	Frais postaux et de distribution	
17	Téléphone et communications	
18	Frais divers	
<b>Total</b>		

4. Etat détaillé des recettes du compte prévisionnel

N° d'ordre	RUBRIQUES	MONTANTS
1	Contribution du Parti	
2	Contribution des membres du Parti	
3	Apport du Candidat	
4	Dons et libéralités des sympathisants	
5	Emprunts	
6	Autres contributions	
<b>Total</b>		

**5. Identification du mandataire (Directeur de campagne)**

Nom : .....

Prénoms : .....

Adresse : .....

Tél : .....

Identification du compte bancaire du mandataire

Intitulé du compte ..... N° : .....

Nom de l'agence : ..... Adresse : .....

Le Mandataire

Date et signature

**6. Identification du responsable aux finances**

Nom : .....

Prénoms : .....

Adresse : ..... Tél : .....

Observation du Responsable aux finances sur le compte

Le Responsable aux finances

Date et signature

**NB :** Les candidats à l'élection des membres des conseils de village ou de quartier de ville pourraient être dispensés de communiquer le numéro du compte bancaire.

FORMULAIRE N° 2  
COMPTE DE CAMPAGNE ELECTORALE

## COMPTE DE CAMPAGNE ELECTORALE

### 1. Identification du Candidat (à remplir en majuscules)

Nom : .....

Prénoms : ..... Mme Mlle M. (entourer la mention utile)

Profession : .....

Domicile : .....

Date et lieu de naissance : .....

Adresse : ..... Tél : .....

Type d'élection : .....

Date 1<sup>er</sup> tour : ..... Date 2<sup>ème</sup> tour : .....

Pourcentage suffrages exprimés : 1<sup>er</sup> tour ..... 2<sup>ème</sup> tour : .....

### 2. Synthèse du Compte

Total des recettes

Total des dépenses

Solde

Montant maximum des dépenses autorisé par la loi

**Certifié sincère**  
(Date et Signature)

Le Candidat

**COMPTE DE CAMPAGNE ELECTORALE****1. Identification du Parti ou de l'Alliance de Partis**

Nom : .....

Siège : .....

Adresse : ..... BP. .... Tél : ..... Fax : .....

Numéro et date d'enregistrement : .....

Numéro du (des) Compte(s) bancaire(s) : .....

**2. Synthèse du Compte**

Total des recettes

Total des dépenses

Solde

Montant maximum des dépenses autorisé par la loi

**Certifié sincère**  
*(Date et Signature)*

Le Chef du Parti ou de l'Alliance de Partis

3. Etat détaillé des dépenses

N° d'ordre	RUBRIQUES	DEPENSES PAYEES
1	Matériels	
2	Achat de fournitures	
3	Location de biens immeubles	
4	Location de biens meubles	
5	Personnel salarié y compris charges sociales	
6	Personnel intérimaire	
7	Personnel mis à disposition	
8	Honoraires	
9	Publicité multi-support	
10	Affiches, affichettes, frais d'affichage	
11	Conseil en communications	
12	Publications	
13	Enquêtes	
14	Transports	
15	Frais de réception	
16	Frais postaux et de distribution	
17	Téléphone et communications	
18	Frais divers	
<b>Total</b>		

4. Etat détaillé des recettes

N° d'ordre	RUBRIQUES	MONTANTS
1	Contribution du Parti	
2	Contribution des membres du Parti	
3	Apport du Candidat	
4	Dons et libéralités des sympathisants	
5	Emprunts	
6	Autres contributions	
<b>Total</b>		

**5. Identification du mandataire (Directeur de campagne)**

Nom : .....

Prénoms : .....

Adresse : .....

Tél : .....

Identification du compte bancaire du mandataire

Intitulé du compte : ..... N : .....

Nom de l'agence : ..... Adresse .....

Le Mandataire

Date et signature

**6. Identification du Responsable aux finances**

Nom : .....

Prénoms : .....

Adresse : ..... Tél. ....

Observations du Responsable aux finances sur le compte

Le Responsable aux finances  
(Date et signature)

**ANNEXES AU COMPTE**

- Bordereau des pièces justificatives de dépenses
- Pièces justificatives de dépenses

